



Financer ma formation

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE

L'État finance des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences (PIC). Il s'agit de formations collectives organisées par les OPCO et réalisées par des organismes de formations déclarés.

LE PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION (PRF)

Le Programme Régional de Formation (PRF) est financé par le Conseil régional. Il s'agit d'actions de formation collectives pour lesquelles des places sont achetées par le Conseil Régional en fonction des besoins en compétences des territoires.



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) EST AU SERVICE DE VOTRE PROJET DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet de consulter vos droits à la formation et de les mobiliser tout au long de votre vie professionnelle pour financer vos projets de formation.

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI), UNE AIDE AU FINANCEMENT D'UNE FORMATION AVANT EMBAUCHE

Une offre d'emploi vous intéresse mais vous constatez qu'il vous manque quelques compétences ? Avec l'accord du futur employeur, formez-vous avant votre embauche !



MAIS AU FAIT, C'EST QUOI L'ALTERNANCE ?

L'alternance permet de travailler dans une entreprise tout en préparant un diplôme ou une qualification. Mais savez-vous vraiment comment ça marche ? On vous aide à démêler le vrai du faux en 6 points clés !

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous avez moins de 30 ans, vous souhaitez obtenir un diplôme par la voie de la formation en alternance ? Le contrat d'apprentissage vous permet d'apprendre un métier et d'acquérir un diplôme d'Etat, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié, quel que soit son niveau.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en situation de travail et formation théorique dans un organisme de formation ou dans une entreprise.



COMMENT FINANCER MA FORMATION ?

Vous avez repéré la formation qui correspond à votre projet professionnel et vous vous demandez qui et comment la financer ? On vous explique.

L'AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION (AIF) POUR FINANCER VOTRE FORMATION

La formation peut être une étape nécessaire pour votre retour à l'emploi, mais aucun financement n'est possible pour prendre en charge le coût de votre formation ? France Travail peut vous aider avec l'aide individuelle à la formation (AIF).

L'ACTION DE FORMATION CONVENTIONNÉE PAR FRANCE TRAVAIL (AFC) FACILITE LE RETOUR RAPIDE À L'EMPLOI

Ces formations financées par France Travail sont sans reste à charge pour les demandeurs d'emploi et vous permettent d'acquérir les compétences attendues sur le marché du travail.

Site de référence pour plus de détails : [Cliquez ici](#)